

JÜRGEN HABERMAS: DÉLIBÉRATION ET DÉMOCRATIE

[JÜRGEN HABERMAS: DELIBERATION AND DEMOCRACY]

Fernando Danner

Universidade Federal de Rondônia
Pesquisador convidado em Normes, Sociétés, Philosophies (NoSoPhi),
de l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne
Bolsista CAPES

DOI: <http://dx.doi.org/10.21680/1983-2109.2017v24n44ID10034>

Natal, v. 24, n. 44
Maio-Ago. 2017, p. 43-59

Princípios
Revista de filosofia

E-ISSN: 1983-2109



Résumé: Dans cet article, j'analyse les idées principales de la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas. Le philosophe allemand développe une conception procédurale et discursive de la légitimité démocratique selon lequel une décision est légitime et juste seulement dans la mesure où elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusive et équitable, à laquelle tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont en condition de coopérer librement. Cette conception de la démocratie est présentée comme une alternative aux conceptions républicaines traditionnelles de la démocratie, qui postulent un intérêt général transcendant de représentants élus par rapport aux points de vue des citoyens ordinaires, et les conceptions libérales, qui construisent cumulativement l'intérêt général comme simple addition ou négociation entre les différents intérêts. Notre thèse principale est que la légitimité démocratique dépend d'un processus de formation de la volonté (non pas d'une volonté pré-formée, c'est à dire antérieur à le débat public).

Palavras-chave: Jürgen Habermas; Démocratie; Délibération; Raison publique.

Abstract: In this paper, I analyze the main ideas of the Jürgen Habermas' deliberative theory of democracy. The German philosopher develops a procedural and discursive notion of democratic legitimacy according to which the decision is legitimate and therefore correct only in the moment that it is grounded on public reasons which are resulting of an inclusive and fair procedure of deliberation, to which all citizens can participate and in which they cooperate freely. Such notion of democracy appears as an alternative to traditional republican notions of democracy which postulate a general interest of the elected ones regarding to the interests of the common citizens, as an alternative to the liberal notions of democracy which construct in a cumulative way the general interest as a simple addition or negotiation among different particular interests. Our main argument is that democratic legitimacy depends of a *formative process of the will* (and not of the pre-formed wills which are previous to the public debate).

Keywords: Jürgen Habermas; Democracy; Deliberation; Public reason.

1. Introduction: démocratie délibérative, bien commun et légitimité politique

La démocratie délibérative est caractérisé comme un paradigme de la théorie démocratique qui défend la thèse selon laquelle la délibération publique et libre entre citoyens égaux est le fondement de la légitimité politique. Les conceptions de la démocratie délibérative se tournent contre le paradigme de la démocratie agrégative (en particulier, les conceptions élitistes, les théories du choix rationnel et le modèle pluraliste de la démocratie), précisément parce qu'elles font repousser la légitimité politique dans le discours public, en vue du bien commun des citoyens. Le paradigme agrégative de la démocratie affirme que le processus politique démocratique doit être organisé autour d'institutions qui articulent les intérêts privés des individus avec le bien commun de la communauté politique, à travers du mécanisme d'agrégation des préférences, notamment pour le vote (l'idée de l'autodétermination des individus est rejetée par les partisans de ce modèle de la démocratie). Pour sa part, la démocratie délibérative suppose que le processus de prise de décision doit être le résultat de la délibération des citoyens grâce à l'usage public, libre et inclusive de la raison, afin de parvenir à la décision qui mieux réalise la justice en la société politique (Cf. Girard; Le Goff, 2010, p. 11-112).

En effet, la démocratie délibérative fait que les décisions sur des questions politiques d'intérêt général ne résultent pas d'un processus mécanique d'agregation de préférences fixes et existantes à l'avance au processus politique ; elles doivent être le résultat d'un processus de formation et changement des préférences/intérêts particuliers, en prenant en tant que paramètre les décisions politiques-publiques qui comportent un degré plus satisfaisante de la rationalité, de la légitimité et de la justice. La légitimité du processus politique est, en conséquence, le résultat d'un vaste processus de délibération entre les citoyens libres, rationnels et égaux, afin que les citoyens n'atteindre la pleine autonomie qu'en

tant que sujets de droit au moment où ils se sont les auteurs des droits auxquels ils veulent se soumettre comme des destinataires (Habermas, 1997 ; Audard, 2005). Par conséquent, comme un idéal normatif de la légitimité politique, la démocratie délibérative est basée sur trois idées fondamentales: l'idée de législation rationnelle, l'idée de participation politique et l'idée d'autodétermination des individus.

Je pense que la théorie procédurale de la démocratie proposée par Jürgen Habermas c'est une conception de la démocratie qui indique la nécessité de créer des espaces amples de délibération et de prise de décision collectives dans lequel les intérêts contradictoires pourraient être résolus par la discussion publique entre tous les citoyens. La participation dans le processus de justification publique exige l'égalité, c'est-à-dire l'égalité des droits en ce qui concerne l'exposition de ses motifs et arguments face les autres. La démocratie procédurale de Habermas est une conception formelle de la démocratie, qu'a comme caractéristique normative principale l'ampliation de la participation des individus dans les processus de délibération et la prise de décision, et la promotion d'une culture politique démocratique. En effet, Habermas se concentre sur les procédures formelles *qui indiquent qui participe dans le processus de prise de décision, comment le faire* (la justification et la légitimité du processus), mais ne précise pas *ce qui doit être décidé* (le contenu et le résultat de ce processus). Je pense – c'est mon argument principal – que la légitimité des règles est entièrement dépendant d'un processus approprié de la justification, c'est-à-dire de la découverte d'une base publique de justification des questions politiques de la justice dans les sociétés complexes et pluriels. Ici, il me semble, la principale contribution de la théorie procédurale de la démocratie de Habermas.

2. Quelques remarques sur la conception procédurale de la démocratie de Jürgen Habermas

La théorie procédurale de la démocratie proposée par Habermas a influencé de manière décisive les auteurs de la théorie de la délibération publique, principalement parce qu'elle met l'accent sur la nécessité de lier deux processus qui étaient auparavant prises comme antagonistes: le "discours institutionnel" et "conversation civique entre citoyens":

[...] la délibération devrait établir des formes de communication capables de garantir la légitimité des politiques publiques, en créant des articulations discursives entre le discours institutionnel et la conversation civique entre les citoyens, ce qui se constitue dans les espaces publics partiels qui font partie des réseaux de communication périphériques dans l'espace public politique (Marques, 2009, p. 12).

La théorie de la délibération publique, en ce sens, nous permet de réfléchir sur la nécessité de se créer des espaces et procédures de communication qui assurent la légitimité des politiques publiques visant à répondre à des intérêts contradictoires, sans toutefois manquer de prendre en compte les différentes positions ou points de vue de les individus impliqués dans le processus discursif (Blondieux; Sintomer 2002). Habermas conçoit la délibération publique comme un processus discursif idéal selon laquelle les individus sont capables de développer collectivement un problème comme une question d'intérêt pour tous, dont la compréhension et la solution nécessitera une action communicative réciproque (sans contrainte). En outre, la participation à la délibération exige que les participants ont la possibilité de formuler des raisons et justifications propres passible d'être acceptés et compris par les autres participants. Le processus de délibération permet aux individus de résoudre leurs différences ou des opinions contradictoires afin d'obtenir une meilleure compréhension d'un problème et de sa solution. Ainsi, le processus délibératif, qui vise à trouver les meilleures stratégies pour résoudre

dre les problèmes, au lieu de faire pression aux individus à trouver des solutions, “devrait encourager les individus à trouver des raisons et des arguments avec lesquels d’autres pourraient se mettre d’accord” (Cohen, 1997, p. 431). La décision est identifié, donc, “comme un réseau de multiples domaines de la formation et la diffusion d’opinions, associées de manière non coercitive et qui se interceptent dans les dynamiques de communication libres et spontanées” (Benhabib, 1996, p. 74).

La délibération publique est une procédure discursive qu’implique un processus d’*argumentation rationnelle* dont le but est précisément de tenter de résoudre les conflits ou les questions politiques d’intérêt général ; c’est-à-dire elle fonctionne comme une instance de justification dans laquelle les questions principaux doivent être défendus ou critiqués pour des raisons. Habermas soutient que la décision est aussi “un processus d’apprentissage qui se déroule de façon réfléchi”, qui aiderait les personnes à comprendre les problèmes d’intérêt général (Habermas, 1997, p. 347). Le point clé de la démocratie délibérative est qu’elle permet que la justification des normes est fait dans le propre débat public entre individus libres et égaux, en tenant compte de la force du meilleur argument (Cf. Habermas, 2010).

3. Démocratie républicaine et démocratie libérale

Avec sa conception procédurale de la démocratie, Habermas cherche à développer une théorie de la démocratie qui se présente comme une alternative aux deux autres conceptions de la démocratie qui avaient dominé le débat théorique et politique aux Etats-Unis : la tradition libérale associée à Locke et la tradition républicaine associée à Rousseau. Pour Habermas, la principale différence entre les deux théories est l’accent mis sur le “rôle du processus démocratique”. La tradition libérale affirme que

le processus démocratique remplit la tâche de programmer l’Etat dans l’intérêt de la société, comprenant l’Etat comme l’appareil gouvernemental et la société comme un système structuré en termes d’économie

de marché, de relations entre les gens privée et de son travail social (Habermas, 1995, p. 39).

Autrement dit, l'accent est mis sur le caractère impersonnel de la loi et sur la protection des libertés individuelles, de sorte que le processus démocratique accomplit efficacement la tâche de protection des droits individuels, qui permettent à chaque cherchent leur propre épanouissement personnel (Araújo, 2010, p. 129). Dans la tradition républicaine, le processus politique démocratique est entendu "comme une forme de réflexion d'un complexe de la vie éthique (au sens de Hegel)". La politique, toujours selon cette tradition, conduit à une situation dans laquelle les membres des communautés solidaires prennent connaissance de leur dépendance mutuelle, en instaurant, en conséquence, une reconnaissance mutuelle donc des relations et en transformant ces communautés en associations réels des "personnes ayant droit à la libre et égal" (Habermas, 1995, p. 39-40). La liberté humaine, en ce sens, n'a pas été assis dans la poursuite de préférences privées, mais dans un processus d'autolegislation qui se fait à travers la participation à une communauté politico-culturel qui détermine à soi-même, de sorte que, pour former son identité personnelle et sociale, les individus ont besoin d'un horizon de traditions communes et les institutions politiques et sociaux reconnus (Araújo, 2010, p. 129-130).

Habermas a fait valoir que la thématization libérale de l'État et de la société subit un changement important, c'est-à-dire, au-delà de l'instance de *régulation hiérarchique représenté par la juridification de l'État* et de l'instance de *régulation représenté par la logique du marché*, il y a un troisième type d'intégration sociale: *le sentiment de solidarité et d'orientation pour le bien commun*. L'autodétermination des individus exige d'une *base de la société civile autonome*, en dehors tant de l'espace occupé par sphère administratif, ainsi que l'échange privé du marché, base qui peut protéger la communication politique de l'absorption par l'appareil

l'État ou de leur assimilation par la structure interne de marché. Dans la conception républicaine de la démocratie, l'espace public et politique et la société civile (infrastructure) jouent un rôle stratégique en assurant la "force d'intégration et de l'autonomie de la pratique de la compréhension entre les citoyens", de sorte que "le découplage entre la communication politique et société économique correspond à un recouplage entre le pouvoir administratif et le pouvoir de communication émanant de la formation de l'opinion et de la volonté" (Habermas, 1995, p. 40).

Pour clarifier davantage les arguments jusqu'ici énumérés, je tente de définir les principales thèses des théories libéral et républicaines concernant à (i) le concept de citoyen, à (ii) le concept de droit et à (iii) le processus politique, afin de souligner les éléments fondamentaux de le modèle procédural de la démocratie délibérative, comme élaboré par Habermas.

Le concept de citoyen. Pour la tradition libérale, "le statut des citoyens est défini par des droits subjectifs qu'ils ont face à l'État et les autres citoyens" (Habermas, 1995, p. 40). Par conséquent, ces droits subjectifs doivent être protégés contre les interférences d'autres individus et de l'État lui-même. Ces droits subjectifs, selon notre auteur, sont *négatifs*, dans la mesure qu'ils doivent fournir un domaine de choix au sein de laquelle les individus peuvent agir librement dans la poursuite de leurs intérêts privés, sans influence ou de contraintes extérieures. Les droits politiques obéissent aussi la logique des libertés négatives, dans la mesure où les individus, détenteurs d'intérêts privés précédemment définis et orientés par son propre succès, se organisent en partis politiques qui font concurrence entre eux-mêmes (les partis politiques), à travers des élections pour les postes de pouvoir au Parlement et au gouvernement. Ainsi, les citoyens, en tant que membres de la vie politique, peuvent contrôler dans quelle mesure le pouvoir d'État est exercé dans l'intérêt d'eux-mêmes en tant que citoyens privés. La conception républicaine, à son tour, montre que le statut de l'individu ne se définit pas par le champ des libertés négatives

(comme mentionné ci-dessus), que les individus seulement peuvent utiliser que comme personnes particuliers. Les droits de citoyenneté, les droits de participation et de communication politique, sont entendues comme des libertés positives. Ces libertés positives

ne garantit pas l'absence de contraintes extérieures, mais la participation à une pratique courante, dont l'exercice est de permettre aux citoyens de se convertir en ce qu'ils veulent être : auteurs politiques responsables d'une communauté de personnes libres et égaux.

Le processus politique, repris dans cette optique, ne se limite pas au contrôle de l'action de l'État par d'individus détenteurs des droits privés et des libertés pré-politiques, ni leur fonction est d'établir l'articulation entre l'État et la société, puisque le pouvoir administratif ne represent pas pouvoir originaire aucun. Ce pouvoir est originaire de "le pouvoir communicative généré dans la pratique de l'autodétermination des citoyens et se légitime dans la mesure qu'il protège cette pratique par le biais de l'institutionnalisation de la liberté publique". En ce sens, la justification de l'existence de l'État ne sont pas dans la protection des droits subjectifs privés égales, mais dans la "garantie d'un processus inclusif de formation de l'opinion et de la volonté politique dans lequel les citoyens libres et égaux se comprendrent sur quelles fins et normes correspondent à l'intérêt commun de tous" (Habermas, 1995, p. 41).

Le concept de droit. Pour les défenseurs du libéralisme, le sens d'un système juridique est qu'il permet régulier, dans des situations particulières, quels types de droits appartiennent aux individus. L'ordre juridique, par conséquent, est construit à partir des droits subjectifs. Pour les républicains, la fonction de l'ordre juridique est de permettre et de garantir la coexistence fondée sur l'égalité des droits, sur le respect mutuel entre les citoyens. Les républicains assignent plus d'importance au contenu objectif de cette ordre juridique. Pour Habermas, la conception républicaine "articule la

légitimité de la loi à le processus démocratique de la genèse de cette loi, établissant ainsi une liaison interne entre la pratique de l'auto-détermination du peuple et de l'empire impersonnel de la loi" (Habermas, 1995, p. 42). Dans la conception républicaine, les droits sont perçus comme des instances de justification de la volonté politique prépondérante des citoyens, tandis que dans la conception libérale certains droits sont fondés sur une "loi supérieure" de la raison politique. Dans le point de vue républicain, l'objectif de la communauté (le bien commun) est de définir, réaliser et maintenir un ensemble de droits (lois) qui correspondent le mieux les coutumes et la réalité de cette communauté ; dans la optique libérale, les droits sont basées dans la loi supérieure qui assure les limites du pouvoir indispensable à la réalisation des intérêts privés de chaque individu. Pour la tradition républicaine, le droit de vote (liberté positive) est non seulement une condition indispensable à l'auto-détermination de la communauté politique, comme montre aussi clairement comment l'inclusion dans une communauté d'individus détenteurs de droits égaux est directement connecté à la capacité de chaque individu à faire des contributions autonomes et de prendre positions propres dans le débat public (Habermas, 1995, p. 42).

Le processus politique. Les libéraux comprennent la politique comme une lutte stratégique pour les postes qu'assurent la possibilité des individus à disposer du pouvoir administratif. Le processus de formation de l'opinion et de la volonté politique, tant dans la sphère public comme dans le Parlement, est déterminé par la concurrence entre les acteurs collectifs qui agissent de façon stratégique afin de conserver ou d'acquérir des positions de pouvoir. Le succès du processus politique est mesurée par la quantité de votes reçus lors de l'élection. Dans la perspective libéral, le vote exprimé les préférences des individus par les partis politiques et leurs programmes. Ces choix politiques, en ce sens, suivent la même structure que ceux qui sont prévus dans le marché. Les républicains, à son tour, conçoivent la formation de

l'opinion et de la volonté politique comme "structures d'une communication publique orientée vers la compréhension". Il se produit ici un changement important par rapport au processus d'autodétermination des citoyens: le paradigme politique n'est plus le *marché* (comme ce fut le cas de la conception libérale), mais le *dialogue*. Cette conception dialogique voit la politique comme une *activité normative*: la question politique est beaucoup plus une question de valeurs de choix que les préférences individuelles. Les républicains comprennent la politique comme un processus d'argumentation rationnelle visant à parvenir à un accord sur la meilleure façon, ou tout au moins plus acceptable, de vie en société. Les partis politiques sont également obligés de suivre les structures de pouvoir dialogique, puisque les décisions publiques, qui ont leurs origines dans le processus de raisonnement public, ont une plus grande force de légitimation, non seulement dans le sens d'une autorisation pour poursuivre des postes de pouvoir, mais aussi dans le sens que le discours politique continue à avoir une force contraignante dans la façon comme le pouvoir s'exerce lui-même (Habermas, 1995, p. 43).

4. Justification publique, rationalité et légitimité publique

Compte tenu ces approches générales vers le processus démocratique dans la perspective libérale et républicaine, passons maintenant à la thématisation des principaux aspects de la démocratie procédurale délibérative de Habermas. La démocratie délibérative synthétise certains des éléments des deux théories, en les intégrant à une procédure idéale de délibération et de la prise de décisions. Donc, la conception de la démocratie procédurale délibérative de Habermas a des revendications normatives plus fortes que la conception libérale de la démocratie, mais plus faible que la conception républicaine. La politique délibérative est d'accord avec la théorie républicaine de la démocratie, dans la mesure en que cette conception de démocratie est basée dans l'auto-organisation

de la société à travers du discours communicationnelle entre les citoyens (et non pas, comme dans la conception libérale, en faire des fins collectives le résultat des intérêts privés en conflit). Comme nous l'avons vu plus haut, dans la tradition républicaine, la formation de l'opinion et de la volonté politique est la base sur laquelle se donne la constitution de la société comme un ensemble politiquement organisée. La démocratie, selon cette théorie, est entendu comme "synonyme d'auto-organisation politique de la société" (Habermas, 1995, p. 46). D'autre part, l'inconvénient de la théorie républicaine est, selon Habermas, "l'idéalisme excessif" dans l'interprétation du processus démocratique, dans la mesure qu'il dépend hautement des vertus des citoyens, dont le sujet de fond est dans son orientation vers le bien commun (Cf. Sintomer, 1999). Habermas a affirmé que la politique ne se constitue pas uniquement des "questions relatives à l'auto-compréhension éthique des groupes sociales". Evidemment que des questions telles que la manière de se comprendre en tant que membre d'une nation, ou comment les gens devraient se traiter mutuellement, ou même dans quel type de société nous voulons vivre etc., sont des éléments importants pour comprendre le sens de la politique. Toutefois, dans les situations de pluralisme social et culturel, derrière des objectifs politiquement pertinentes, cachent des intérêts valoratives qui ne peuvent être vus et ni considérés comme des éléments constitutifs de l'identité d'une société donnée dans son ensemble, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être interprété comme un mode de vie partagée intersubjectivement par toutes les personnes qui vivent dans cette communauté politique. Ces intérêts ou orientations valoratives contradictoires, dont la résolution n'est plus possible par consensus, ont besoin d'un équilibre ou d'un engagement qui ne peut être atteint par le discours éthique (Habermas, 1995, p. 44). D'autre part, la démocratie délibérative accepte également la thèse libérale de la séparation de l'Etat et de la société, ainsi que l'idée de la primauté du droit, puisque, dans les sociétés complexes, il est peu prudent d'attendre qu'une ci-

toyenneté vertueuse peut organiser politiquement une société donné. Le discours libéral souligne le caractère troublant d'un pouvoir d'Etat qui peuvent influencer négativement l'échange social autonome entre personnes privées. Le noyau de la théorie libérale n'est pas "l'auto-détermination démocratique des citoyens délibératifs", mais "la normalisation (en termes d'Etat de droit) d'une société centrée dans l'économie que, moyennant la satisfaction des attentes de bonheur des personnes privées entrepreneuriales, doit garantir un bien commun entendu, à terme, de manière apolitique" (Habermas, 1995, p. 47). La théorie du discours, à l'approche de la théorie républicaine de la démocratie, conçoit une place stratégique dans le processus politique de formation de l'opinion et de la volonté politique et, en même temps, assigne à l'Etat de droit une importance fondamentale: tant les droits fondamentaux que l'Etat de droit sont considérées comme une réponse à la question de savoir comment institutionnaliser les postulats communicatives du processus démocratique. Au lieu de faire de la politique délibérative une politique dépendant "d'une citoyenneté collectivement capable d'action", la théorie du discours est préoccupé avec "l'institutionnalisation des correspondantes procédures et postulats de communication" (Habermas, 1995, p. 47). Dans l'opinion de Habermas, "l'équité des engagements est mesurée par les conditions et procédures qui, à son tour, nécessitent d'une justification rationnelle (normative) concernant à si sont justes ou non" (Habermas, 1995, p. 44).

Ce principe procédural de la démocratie a pour but établir une procédure de normatisation capable d'assurer formellement la participation égale de tous les individus dans les processus de formation discursive de l'opinion et de la volonté, en établissant, para conséquence, une procédure légitime de normatisation. Habermas a fait valoir que la conception délibérative de la démocratie considère la participation des citoyens dans le processus de délibérations et dans le processus de prise de décisions l'élément fondamental de compréhension du processus

démocratique. Par conséquent, cette procédure de délibération ne peut pas être considérée comme une étape préliminaire de discussion avant le processus de prise de décision, mais doit être interprété comme un processus de justification par des arguments (raisons) que tout le monde pourrait accepter comme légitime. La procédure de délibération offre ainsi un certain nombre de raisons qui pourraient être facilement comprises et acceptées par toutes les personnes impliquées dans le processus de débat public et la prise de décision, même si ni tous les personnes partagent pas ou sont d'accord avec l'objet de la délibération (Cf. Sintomer, 1999).

La justification publique, selon Catherine Audard, suppose un élément intersubjective par rapport à le simple consentement, c'est-à-dire la justification publique suppose l'existence d'un débat public qui permet à chaque citoyen de présenter leurs propres raisons à tous ceux qui sont impliqués dans le débat public et un accès égal à tous dans le processus de délibération et de décision, qui jouent finalement "le rôle d'un critère transcendant de la justice" (Audard, 2005, p. 82). La source de validité des normes est ancrée dans un contexte intersubjectif d'universalisation, c'est-à-dire « toute norme valable doit donc satisfaire la condition selon laquelle les conséquences et les effets secondaires provenant du fait de que la norme a été universellement observée avec l'intention de répondre aux intérêts de tous, peut être acceptée sans limites pour tous les personnes impliqués" (Audard, 2005, p. 86). Habermas a donc établi un lien de la conception de la raison communicationnelle à l'autonomie morale de la personne : le "point de vue moral" est celui dans lequel tous les intérêts de tous ceux qui sont impliqués dans le processus de prise de décision ont été présentés et discutés de manière impartiale (Audard, 2005, p. 86). Cette exigence d'impartialité est, selon Habermas, indispensable pour la neutralité de la procédure démocratique face à plusieurs conceptions du bien existants (Habermas, 2005, p. 143-187).

5. Conclusion

La théorie procédurale de la démocratie, de Habermas, veut résoudre le problème du pluralisme social et culturel typique des sociétés modernes. La théorie procédurale délibérative déclare que la légitimité politique est le résultat d'un processus public large et inclusif de délibération et de prise de décision entre citoyens rationnels, libres et égaux, c'est-à-dire les principes et les normes doivent être justifiées de manière impartiale entre tous les individus intéressés, afin de recevoir le consentement de tous. La justification publique suppose l'existence d'un débat public qui permet à chaque citoyen de présenter librement leurs propres raisons à d'autres individus et aussi un accès égal à tous dans les processus de délibération et de prise de décisions, processus qui peut conduire à l'instauration de la justice en société. La procédure de justification publique représente un idéal de la citoyenneté démocratique, dans la mesure où elle exige que chaque participant du processus démocratique peut faire de propositions qui peuvent être acceptées et approuvées par tous les concernés.

Le processus de délibération fournit un ensemble d'arguments qui pourraient facilement être acceptés par tous dans le débat public, favorisant ainsi un modèle de démocratie participative et inclusive, qui, d'autre part, favorise l'exercice de la citoyenneté démocratique en ce qui concerne les questions d'intérêt public-politique. Le processus de justification publique assure la publicité du processus démocratique, car il oblige les individus à présenter et justifier leurs arguments à d'autres individus, et même favorise l'égalité (égal droit de communication et de choix), dans la mesure où personne ne doit être exclu du processus de délibération et de décision. En outre, Habermas développe une conception de politique délibérative qui diffère des conceptions libérales et républicaines de la démocratie, dans la mesure en qu'il affirme que la décision des questions politiques clés doivent être ouverte à des questions plus larges de la raison pratique. Ainsi, le philosophe allemand a pour but de résoudre certains des dichotomies classi-

ques les plus latents de la pensée politique moderne, à savoir la dichotomie entre les droits humains et la souveraineté populaire, la dichotomie entre la liberté ancienne et moderne etc.¹

Bibliographie

ARAÚJO, Luiz Bernardo Leite. *Pluralismo e justiça: estudos sobre Habermas*. São Paulo: Loyola, 2010.

AUDARD, Catherine. O princípio da legitimidade democrática e o debate Rawls-Habermas. In: ROCHLITZ, Rainer. (Org.). *Habermas: o uso público da razão*. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 2005. p. 81-112.

BENHABIB, Seyla. Rumo a um modelo deliberativo de legitimidade democrática. In: MARQUES, Ângela Cristina Salgueiro. (Org.). *A deliberação pública e suas dimensões sociais, políticas e comunicativas: textos fundamentais*. Belo Horizonte: Autêntica, 2009. p. 109-141.

BLONDIEUX, Loïc; SINTOMER, Yves. L'imperatif deliberaif. *Politix*. v. 15, n. 15, 2002, p. 17-35.

COHEN, Joshua. Deliberação e legitimidade democrática. In: MARQUES, Ângela Cristina Salgueiro. (Org.). *A deliberação pública e suas dimensões sociais, políticas e comunicativas: textos fundamentais*. Belo Horizonte: Autêntica, 2009. p. 85-108.

DURÃO, Ayrton Barbieri. A tensão entre facticidade e validade no Direito segundo Habermas. *Ethic@*. Florianópolis, v. 5, n. 1, 2006, p. 103-120.

GIRARD, Charles; LE GOFF, Alice. (Org.). *La démocratie délibérative: anthologie de textes fondamentaux*. Paris: Hermann, 2010. (L'Avocat du Diable).

¹ Je remercie à Emmanuel Picavet et Jean-François Kérvegan pour leurs critiques et sugestions.

HABERMAS, Jürgen. Três modelos normativos de democracia. *Lua Nova*. n. 36, 1995, p. 39-53.

HABERMAS, Jürgen. *Direito e democracia: entre facticidade e validade*. Vol. II. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 2003.

HABERMAS, Jürgen; RAWLS, John. *Débat sur la justice politique*. Paris: du Cerf, 2005.

HABERMAS, Jürgen. La souveraineté populaire comme procédure: un concept normatif d'espace public. In: GIRARD, Charles; LE GOFF, Alice. (Org.). *La démocratie délibérative: anthologie de textes fondamentaux*. Paris: Hermann, 2010. p. 167-201. (L'Avocat du Diable).

MANIN, Bernard. Legitimidade e deliberação política. In: WERLE, Denilson Luis; MELO, Rúrion Soares. (Org.). *Democracia deliberativa*. São Paulo: Singular; Esfera Pública, 2007. p. 15-45.

MELO, Rúrion. *O uso público da razão: pluralismo e democracia em Jürgen Habermas*. São Paulo: Loyola, 2011.

NOBRE, Marcos; REPA, Luiz. (Orgs.). *Habermas e a reconstrução*. Campinas: Papyrus, 2012.

ROCHLITZ, Rainer. *Habermas: o uso público da razão*. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 2005.

SINTOMER, Yves. *La démocratie impossible? Politique et Modernité chez Weber et Habermas*. Paris: La Découverte, 1999.

WERLE, Denilson Luis; MELO, Rúrion Soares. (Org.). *Democracia deliberativa*. São Paulo: Singular; Esfera Pública, 2007.

WERLE, Denilson Luis. *Justiça e Democracia: ensaios sobre John Rawls e Jürgen Habermas*. São Paulo: Singular; Esfera Pública, 2009.

Artigo recebido em 23/08/2016, aprovado em 2/05/2017